

les médicaments et les pratiques que nous savons le plus propres à amener la résolution des reliquats inflammatoires, l'iodure de potassium, l'enveloppement dans le suspensoir ouato-caoutchouté et l'hydrothérapie. Entre temps le malade réfléchira et pourra s'accoutumer aux graves pensées que nous avons éveillées en son esprit, si bien que le jour où nous jugerons opportun de lui dire toute la vérité, il l'acceptera sans trop d'émoi.

Mais il est bien entendu que si nous pouvons à la rigueur lui faire entendre qu'il ne fera jamais d'enfant, dans aucun cas, nous ne sommes en droit de lui dire qu'il marche fatalement à l'impuissance. Avouons l'infécondité, mais l'eunuchisme jamais. Car dévoiler à un jeune homme cette suprême déchéance, c'est le frapper dans sa dignité non moins que dans son plaisir, c'est faire une blessure dont quelques-uns préfèrent mourir.

En vérité, notre mission est seulement de décourager les visées qui nous sont démontrées

imprudentes ou coupables; et nous y arriverons en agissant avec douceur pour préparer le sujet à la dose de vrai jugée nécessaire, mais sans avoir la cruauté de la dépasser jamais.

II. — APRÈS LA FIXATION DU JOUR.

L'heure n'est plus d'atermoyer ni de mesurer nos révélations, car celui qui nous interroge n'est plus seul en jeu, et son devoir formel est d'éclairer celle qu'il appelle à partager sa vie.

Ainsi procéda un de mes amis, monorchide de naissance et qu'une épидидymite avait privé de l'autre testicule. Il en fit l'aveu aux parents, en exprimant le désir que la jeune fille en fut instruite. Celle-ci demanda à réfléchir, prit l'avis d'un conseiller spirituel, et tous deux pensèrent qu'il ne fallait pas marchander la plus grande preuve d'amour à qui venait de donner la plus grande preuve de loyauté.

Telle est la seule manière de faire accep-

table, tel est le modèle à citer. Employons donc à convaincre les récalcitrants et même les hésitants, tout ce que nous avons de douceur et de fermeté. Que penseraient-ils eux-mêmes d'une jeune fille ayant subi l'ablation des ovaires et qui se laisserait épouser sans mot dire? Et puis, supposé qu'ils se marient en gardant le secret, lasse d'attendre de son mari la semence bienfaisante, l'épouse ne la demandera-t-elle pas hors du foyer? Épouse coupable, certes, mais avec quelles justes atténuations! Quel crédit pourraient avoir alors les récriminations, l'aveu tardif constituant à lui seul la plus grave des injures?

A la rigueur pourrait-on trouver une exception à cette règle si formelle de la déclaration nécessaire : c'est le cas où la future serait elle-même frappée dans ses organes reproducteurs. De nos jours, les femmes privées d'ovaire sont moins rares que jamais, je veux dire celles qui ont été châtrées de plein consentement, et qui savent qu'elles le sont, car la chirurgie ne saurait être accusée d'en augmenter le

nombre, qui se borne à supprimer les organes inutiles ou dangereux. Et vraiment il serait à désirer que nos chers inféconds fussent dirigés vers ces pauvres mutilées, et légitimement unis par un mariage on ne peut mieux assorti; mais qui sait encore si nos clients l'accepteraient!

Il se peut que des esprits étroits trouvent matière à s'indigner dans une union qui fausse l'esprit des institutions et l'accusent de mentir aux fins sociales du mariage, la génération. Mais à proprement parler ceci ne nous regarde pas. Aux futurs de savoir si pour eux les fins ne sont que cela. C'est un problème intime, que chacun comprend à sa façon; tout ce qu'ils peuvent nous demander c'est de leur donner très sincèrement les éléments pour le résoudre.

Ce qui vient d'être dit à propos de la stérilité est, à plus forte raison, applicable à l'impuissance. On a toujours vu et on verra toujours des impuissants se marier. Il est des questions de convenance, d'inclination, des arrangements de famille ou de fortune qui surmontent toute difficulté, et nous n'avons qu'à nous

incliner devant les dévouements qui se prêtent à sauver de telles situations. Mais le médecin ne sera en règle avec sa conscience que s'il a fait connaître toute la vérité, et initié son client à la nécessité des plus sincères révélations. Trop de procès célèbres ont montré cette question sous tous ses aspects, pour qu'il y ait lieu d'insister davantage sur le caractère sacré qui s'attache à l'usage des droits matrimoniaux, et je ne saurais mieux résumer ce chapitre qu'en reproduisant ces lignes de saint François de Sales : « Cet usage est appelé par l'apôtre un devoir réciproque, un devoir si grand que, bien qu'on puisse ne pas l'exiger, l'on est indispensablement obligé de le rendre ; de manière que l'un n'y puisse manquer sans le libre consentement de l'autre. (1) »

III. — APRÈS LE MARIAGE.

Si chargé que soit son passé, un homme marié qui s'étonne et s'afflige de n'avoir pas

(1) *Introduction à la vie dévote*, chap. XXXIX.

d'enfant, commence toujours par accuser sa femme. Insinuons-nous que la stérilité peut ne dépendre que de lui-même, il se récrie, parle de sa bonne santé, de la régularité qu'il apporte à remplir son devoir conjugal. Pressé de questions il reconnaît avoir payé jadis son tribut à Vénus, et se livre en toute inconscience à nos investigations.

Il peut arriver que, découvrant immédiatement les indurations des vieilles orchites, nous soyons amenés à lui demander un échantillon de son sperme ; mais, disons-le immédiatement, pour asseoir notre opinion, bien plutôt que pour l'en instruire. Notre intervention vient trop tard, la mésalliance est accomplie et il ne nous reste plus rien à faire. Je me trompe, nous avons à détourner les reproches dont on est tenté d'accabler une femme, et au besoin à prévenir les cures intempestives et tout au moins inutiles dont elle est menacée.

Mais prenons garde de dépasser le but, et surtout n'engageons pas l'avenir. Aller